



## Contribution FO au rapport 2024 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

La lutte contre toutes les formes de discriminations est un sujet que porte la Confédération Force ouvrière depuis sa création et qu'elle réaffirme régulièrement. Pour FO, la République est une et indivisible et les principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droits.

Sur le sujet des discriminations liées à l'origine, force est de constater que les études scientifiques qui convergent et affirment que la sphère professionnelle, que l'on désigne l'accès à l'emploi ou le déroulement de carrière, est le domaine où les discriminations liées à l'origine sont les plus massives. Les choses n'évoluent que timidement et ce n'est pas suffisant. Cependant, le plan national de lutte contre le racisme constitue les prémises d'une volonté de faire évoluer les choses.

A cet égard, il propose cinq axes pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie notamment :

- 1) affirmer la réalité du racisme et notre modèle universaliste,
- 2) mesurer les phénomènes de racisme, d'antisémitisme et les discriminations,
- 3) mieux éduquer et mieux former,
- 4) sanctionner les auteurs au pénal, au civil et en disciplinaire,
- 5) accompagner les victimes.

### Concernant l'affirmation de la réalité du racisme et notre modèle universaliste :

Ce qui ne dit pas son nom n'existe pas et/ou se nourrit de fantasmes, d'ignorances et de méconnaissances.

Pour la Confédération Force ouvrière la lutte contre toutes les formes de discrimination dont celles liées au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie est une revendication, une revendication qu'elle porte aussi bien au niveau national qu'au niveau européen et international.

C'est la raison pour laquelle la Confédération FO rappelle régulièrement que ce fléau est toujours d'actualité. A la suite de chaque réunion d'instance confédérale, FO rappelle sa revendication dans ses résolutions, ses déclarations ou tout autre support à destination des adhérents. Au comité confédéral national de mars 2024, qui est réuni chaque semestre et qui se compose de l'ensemble des administrateurs de la Confédération, et à l'issue de chaque commission exécutive qui se réunit tous les mois et qui assure avec le bureau confédéral la gestion de la Confédération, elle rappelle cette revendication. FO a inscrit dans sa résolution de mars 2024 que : « (...) Le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de race, de religion, de sexe, ne servent qu'à ceux qui veulent diviser la classe ouvrière (...), et dans sa résolution de Septembre 2024 a rappelé les revendications Force ouvrière.



Elles sont inscrites dans un document mis à jour régulièrement et diffusé aux instances nationales, européennes et internationales intitulé « Notre Indépendance, ce sont nos revendications ! ». Il y est inscrit au dernier paragraphe :

**« IX – Contre le racisme et toutes les discriminations**

*FO condamne, toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de rejet de l'autre.*

*FO rappelle son opposition à la loi immigration qui remet en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité.*

*FO continuera à s'opposer à toute mesure discriminatoire et stigmatisante qui porterait atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité.*

*Profondément attaché aux principes républicains, Force Ouvrière s'est toujours opposé au principe de préférence ou de priorité nationale et à la discrimination entre les travailleurs, contraires à la solidarité qui fonde notre action syndicale.*

*Pour Fo, toute disposition instaurant une forme d'inégalité ou de discrimination dans l'accès à la protection sociale ou aux prestations sociales est totalement inacceptable !*

*FO agira sans cesse pour la défense des libertés fondamentales et s'opposera à toutes les discriminations, quelles qu'elles soient, y compris celles envers les organisations syndicales ».*

*Les élections européennes et les élections parlementaires ont également été l'occasion de rappeler les revendications de Force ouvrière à toutes les instances nationales, européennes et internationales.*

Concernant l'éducation, la formation et l'accompagnement des victimes :

Moins les termes sont clairs, plus les incompréhensions sont établies et plus les traitements inégalitaires et les discriminations apparaissent justifiées.

Il convient de comprendre les mécanismes qui créent les discriminations et les appréhender pour pouvoir les expliquer d'une part, et lutter efficacement contre, d'autre part, tout en faisant preuve de pédagogie car ce sont souvent des sujets sensibles. Dans cette quête de pédagogie, Force ouvrière a poussé pour que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dans le monde du travail fasse l'objet du focus du dernier rapport de la CNDCH sur le sujet.

La Confédération Force ouvrière a également participé à la rédaction du Guide de sensibilisation des membres des comités sociaux et économiques d'entreprises à la prévention et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine qui a donné lieu l'objet de deux réunions préparatoires.

Au sein de la Confédération, le secteur Egalité a, notamment en charge, la lutte contre toutes les formes de discrimination dont celles liées au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie sans s'y limiter. C'est dans cette perspective que FO s'engage dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, y compris celles liées à l'origine, notamment dans le monde du travail. Plusieurs outils sont mis à disposition de nos militants pour lutter contre toute forme de discrimination que ce soit sous la forme de revendications ou de négociations.



Ces outils sont :

- la formation syndicale au sein de nos organismes de formations : ISST Strasbourg ou Bourg-la-Reine, de nos unions départementales et de nos fédérations nationales ;
- l'aide et l'accompagnement juridique des militants pour la connaissance de la législation et de son évolution sur ces sujets et pour d'éventuelles actions en justice,
- l'organisation d'une journée annuelle régulière sur le sujet de l'Égalité et de la lutte contre les discriminations,
- la participation à des groupes de réflexions organisés notamment par les différentes institutions de l'Etat : Ministères, défenseur des droits.

Les actions de la Confédération FO sont menées au niveau national mais également au niveau européen et international.

En effet, FO a sensibilisé ses membres et ses structures mais a également rappelé aux forces politiques l'importance de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dans le cadre des élections européennes et législatives de juin 2024 dans le cadre de ses cahiers revendicatifs et actions de plaidoyer.

FO s'est également mobilisée auprès des institutions européennes en amont des élections européennes pour une action renforcée de l'UE en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie lors de la prochaine mandature européenne 2024-2029 en défendant la révision de la directive 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

Force Ouvrière participe au groupe de travail dédié à la lutte contre les discriminations de la Confédération Européenne des Syndicats et contribue à l'élaboration de stratégies et de positions syndicales concertées au niveau européen et international pour mieux lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dans le monde du travail.

#### Mesurer les phénomènes de racisme, d'antisémitisme et les discriminations

Au sein de nombreuses instances nationales, européennes et internationales, FO poursuit son étude sur le sujet pour pouvoir en parler de manière constructive et porter sa revendication de façon pratique. En effet, des données imprécises voire inexactes semblent parfois justifier des différences de traitement entre les individus.

Par exemple, la loi n°2024-42 « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » du 26 janvier 2024 dite loi immigration a fait couler beaucoup d'encre. Bien que la question de l'immigration est à déconnecter du racisme. FO s'est mobilisée au cours de l'année 2024 contre cette loi, notamment dans le cadre des concertations pour actualiser la liste des métiers en tension, une liste dont le principe même est profondément rejeté par FO au vu des atteintes à l'égalité de traitement en matière de droit du travail pour les personnes étrangères. Nous avons dénoncé un texte discriminatoire et stigmatisant. Pour FO, ces dispositions instaurent une inégalité de traitement fondé sur l'origine, ce qui est totalement inacceptable !



C'est également le cas concernant la mise en conformité du droit français avec la directive détachement. Nous menons un travail de pédagogie pour déconstruire les stéréotypes en matière de mobilité.

Au niveau européen, le séminaire de travail du 23-24 avril 2024, dédié à la lutte contre le racisme et organisé dans le cadre du projet de la Confédération Européenne des Syndicats sur la réponse syndicale aux discriminations et auquel a participé FO, a démontré des défis similaires en matière de lutte contre le racisme dans le monde du travail à travers l'Europe.

Au niveau international, la campagne de la Confédération Syndicale Internationale pour plus de démocratie en cette année historique en matière d'élections à travers le monde a démontré l'ampleur et la recrudescence des actes racistes, xénophobes et antisémites dans la sphère publique et dans le monde du travail, de nombreuses forces souhaitant faire de l'étranger ou du migrant le bouc émissaire, faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social, un phénomène également observé à l'occasion de la tenue des élections européennes du 6 au 9 juin 2024 en France et dans le reste de l'Union Européenne.

FO a pris part à plusieurs séminaires de travail du projet de la CES en cours sur la réponse syndicale aux discriminations et notamment son séminaire de travail en avril 2024 dédié à la lutte contre le racisme.

FO s'est également mobilisée aux côtés de la Confédération Européenne des Syndicats contre le Pacte européen sur la migration et l'asile en 2024, et notamment sa récente initiative sur le réservoir de talents de l'UE, au vu des risques pesant sur les droits des travailleurs migrants et au vu de la conception utilitariste des migrations contrevenant à la déclaration de Philadelphie de 1944 qui considère que le travail n'est pas une marchandise. FO critique la dimension xénophobe de ces récentes politiques migratoires adoptées au niveau national et européen et continue de se mobiliser auprès des institutions nationales et européennes pour une réorientation de ces politiques basées sur les droits et de la dignité humaine. FO participe en tant qu'observateur à la troisième édition d'un projet sous l'égide des interlocuteurs sociaux européens (CES, SMEUnited) dédié à l'accueil et l'intégration des réfugiés sur le marché du travail intitulé « Labour INT 3 » lancé en juillet 2024. FO compte dans le cadre de ce projet multi annuel renforcer son action pour lutter contre la xénophobie dans le monde du travail.

FO s'est mobilisée aux côtés de la CES pour une réglementation de la gestion algorithmique, notamment pour se prémunir des biais discriminatoires, racistes et xénophobes, dans le cadre de la directive de l'UE sur les conditions de travail des travailleurs de plateforme encore en attente de publication. FO est globalement satisfaite des premières dispositions obtenues mais continue de défendre la demande d'une directive de l'Union Européenne dédiée à l'Intelligence Artificielle dans le monde du travail afin de lutter plus efficacement et plus transversalement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie accentuée par l'IA.

Force Ouvrière souhaite poursuivre ses différents projets suivis au niveau européen et international en la matière dans les prochaines années, et éventuellement en initier ou en rejoindre de nouveaux.